

(Traduction)

LE SERVICE DE POURVOYEUR À L'AÉROPORT DE MONTRÉAL

Question n° 535—M. Groos:

1. Quel est le nom de la maison qui fournit le service de pourvoyeur à l'édifice principal de l'aéroport international de Montréal?

2. Quelle est la date du contrat et quelle en est la durée?

3. Sur quoi se fonde-t-on pour accorder ce contrat?

4. Existe-t-il au ministère des Transports ou dans quelque autre direction du gouvernement canadien un ou des bureaux d'inspection qui veillent à maintenir des normes convenables et qui vérifient la qualité des services de pourvoyeurs offerts au public dans les édifices des aéroports qu'exploite le ministère des Transports?

M. Jean-Charles Cantin (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. C'est la maison A.F.C. Limited (Air Food Caterers) qui exploite la concession de restaurant à l'édifice principal de l'aéroport international de Montréal.

2. La date d'entrée en vigueur du bail est le 1^{er} février 1961. D'une durée de cinq ans, le bail est renouvelable pour deux autres périodes de cinq ans et le loyer doit faire l'objet d'un examen à chaque renouvellement.

3. La concession a été accordée d'après les résultats de l'étude des soumissions reçues.

4. Des inspections sanitaires sont effectuées par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

LES PROJETS ARDA DANS DES COMTÉS DE L'ONTARIO

Question n° 554—M. Francis:

1. Quels projets ont été approuvés, dans le cadre de l'ARDA, avant le 8 avril 1963, pour les comtés de Renfrew, Lanark, Carleton et Russell, en Ontario?

2. Quels projets ont été approuvés depuis le 8 avril 1963, en ce qui concerne ces trois comtés?

L'hon. Maurice Sauvé (ministre des Forêts):

1. Aucun.

2. Voici les projets qui ont été approuvés pour les comtés de Renfrew, Lanark, Carleton et Russell, en Ontario, depuis avril 1963:

Comté de Renfrew: Projet n° 6017, Étude sur la possibilité d'ériger un barrage à faible retenue—pour l'amélioration de l'habitat des oiseaux aquatiques de la rivière Snake; 6019, Acquisition de terres marginales à des fins forestières; 6041, Aménagement du bassin hydrographique de la rivière Muskrat—Phase I; 6043, Aménagement du bassin hydrographique de la rivière Muskrat—Phase III.

Comté de Lanark: Aucun; Comté de Carleton: Aucun; Comté de Russell: Aucun.

LA LOI SUR LE RÉTABLISSEMENT AGRICOLE DES PRAIRIES ET LE PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DES EAUX

Question n° 556—M. Laprise:

En vertu de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies, combien de fermiers ont bénéficié du programme d'aménagement des eaux pour chacune

des dix dernières années, dans chaque province où la loi s'applique et quelles sommes ont été dépensées depuis dix ans dans chacune des provinces en question?

L'hon. Harry W. Hays (ministre de l'Agriculture):

Manitoba		
Année	Nombre	Montant
1955-1956	35	\$ 5,141.21
1956-1957	94	11,759.30
1957-1958	186	22,142.59
1958-1959	790	99,721.37
1959-1960	572	111,500.50
1960-1961	618	138,843.35
1961-1962	1,798	391,765.67
1962-1963	1,062	266,301.28
1963-1964	464	111,543.70
1964-1965	477	114,064.79
Total	6,096	1,272,783.76

Saskatchewan		
Année	Nombre	Montant
1955-1956	322	\$ 39,865.67
1956-1957	509	66,545.80
1957-1958	1,478	180,759.62
1958-1959	2,114	259,195.51
1959-1960	2,667	534,047.19
1960-1961	3,214	673,116.24
1961-1962	5,826	1,309,091.71
1962-1963	4,446	1,025,443.91
1963-1964	1,702	418,681.53
1964-1965	1,820	452,706.71
Total	24,098	4,959,453.89

Alberta		
Année	Nombre	Montant
1955-1956	385	\$ 49,991.96
1956-1957	471	53,178.15
1957-1958	895	96,411.35
1958-1959	778	90,997.69
1959-1960	1,086	199,442.15
1960-1961	1,404	272,310.29
1961-1962	2,020	391,889.95
1962-1963	1,914	424,817.44
1963-1964	1,528	359,508.10
1964-1965	1,243	294,552.88
Total	11,724	2,233,099.96
Total global	41,918	\$8,456,337.61

Les chiffres indiqués ci-dessus s'appliquent aux travaux particuliers (excavations, retenues d'eau pour l'abreuvement des bestiaux, travaux d'irrigation de petite envergure). Ils ne comprennent pas les travaux collectifs ni les grands travaux d'aménagement hydrauliques dont bénéficient tous les agriculteurs de la région voisine des travaux.

ACADIA (ALBERTA)—EXPLOITATION D'UNE FERME D'ESSAIS

Question n° 559—M. Horner (Acadia):

1. Le gouvernement fédéral a-t-il l'intention d'établir une ferme d'essais dans Acadia et, dans le cas